

**ÉVALUATION DU TAUX DE PORT
DES ÉQUIPEMENTS EXIGÉS
EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS PROTECTEURS
REQUIS POUR LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE
SAISON 2004-2005**

Lucie Giroux

Direction de la promotion de la sécurité

Mars 2005

RÉSUMÉ

L'objectif de cette étude est d'évaluer le taux de port des équipements protecteurs chez les joueurs de hockey adultes au Québec au cours de la saison 2004-2005. Les gestionnaires d'aréna, membres de l'Association des arénas du Québec (AAQ), ont observé 8 199 joueurs. Les résultats révèlent que pour l'ensemble du Québec :

- 99,90 % des joueurs portent un casque;
- 72,46 % des joueurs portent un protecteur facial;
- 24,16 % des joueurs portent une visière;
- 3,28 % des joueurs ne portent aucune protection au visage;
- 54,08 % des joueurs portent un protège-cou.

INTRODUCTION

Au cours de la saison 1991–1992, une étude ayant pour objectif d'évaluer la proportion de joueurs de hockey adultes se conformant au *Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* a été réalisée conjointement par l'AAQ et la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (RSSQ). Afin de suivre l'évolution de la situation, ce projet conjoint a été repris au cours des saisons 1993–1994, 1995–1996, 1997–1998, 1999-2000, 2002-2003 et encore une fois au cours de la saison 2004-2005.

MÉTHODOLOGIE

Les gestionnaires d'aréna de la province, membres de l'AAQ, ont été sollicités afin de participer à la collecte des données. Afin de les informer du rôle qu'ils auraient à jouer, une lettre explicative, signée du président de l'AAQ et une autre de la Direction de la promotion de la sécurité a été acheminée aux gestionnaires en janvier 2005 (**annexe I**).

Les gestionnaires qui acceptaient de participer au projet devaient observer les joueurs au cours d'un minimum de trois parties, entre le 24 et le 28 janvier 2005. Ils devaient choisir ces parties au hasard, sans tenir compte de l'affiliation des joueurs à Hockey Québec. Les observations devaient être notées sur une grille prévue à cette fin (**annexe II**). Pour éviter que des renseignements nominatifs ne soient transmis à la Direction de la promotion de la sécurité, les observateurs n'avaient pas à noter le nom de l'aréna, mais uniquement la région d'affiliation.

Pour chaque équipe, les observateurs devaient enregistrer : 1) le nombre de joueurs; 2) le nombre de joueurs portant un casque; 3) le nombre de joueurs portant un protecteur facial; 4) le nombre de joueurs portant une visière ou ne portant aucune protection au visage et 5) le nombre de joueurs portant un protège-cou. Les gestionnaires de 100 arénas ont participé, ce qui a permis d'observer 8 199 joueurs répartis dans 799 équipes. Ce nombre d'observations confère à l'étude une marge d'erreur de 1,4 % dans 99 % des cas.

RÉSULTATS

Les données recueillies révèlent que 99,90 % des joueurs de hockey adultes portent un casque, 72,46 % un protecteur facial, 24,16 % une visière alors que 3,28 % ne portent aucune protection au visage et que 54,08 % des joueurs portent un protège-cou. Le **tableau 1** présente les résultats obtenus pour chacune des régions.

TABLEAU 1

*Enquête - Port des équipements protecteurs au hockey adulte
Saison 2004-2005*

Région	Participants		Casque		Protecteur facial		Visière		Aucun		Protège-cou	
	Observations (n ^{bre})	%	Observations (n ^{bre})	%	Observations (n ^{bre})	%	Observations (n ^{bre})	%	Observations (n ^{bre})	%	Observations (n ^{bre})	%
Abitibi-Témiscamingue (6)	395	4,82	395	100,00	200	50,63	161	40,76	34	8,61	111	28,10
Cantons de l'Est (8)	688	8,39	687	99,85	486	70,64	185	26,89	16	2,33	268	38,95
Côte-Nord (4)	281	3,43	281	100,00	179	63,70	100	35,59	2	0,71	184	65,48
Est-du-Québec (10)	769	9,38	766	99,61	492	63,98	252	32,77	22	2,86	580	75,42
Mauricie (7)	522	6,37	522	100,00	399	76,44	110	21,07	13	2,49	308	59,00
Montréal (42)	3 527	43,02	3 526	99,97	2 792	79,16	635	18,00	99	2,81	1 813	51,40
Outaouais (1)	106	1,29	106	100,00	33	31,13	38	35,85	35	33,02	6	5,66
Québec (12)	1 089	13,28	1 086	99,72	785	72,08	273	25,07	28	2,57	750	68,87
Saguenay-Lac-Saint-Jean- Chibougamau-Chapais (6)	430	5,24	430	100,00	325	75,58	98	22,79	7	1,63	174	40,47
Aucune identification (4)	392	4,78	392	100,00	250	63,78	129	32,91	13	3,32	240	61,22
TOTAL	8 199	100,00	8 191	99,90	5 941	72,46	1 981	24,16	269	3,28	4 434	54,08

Envoi dans 326 arénas

Réponse de 100 arénas

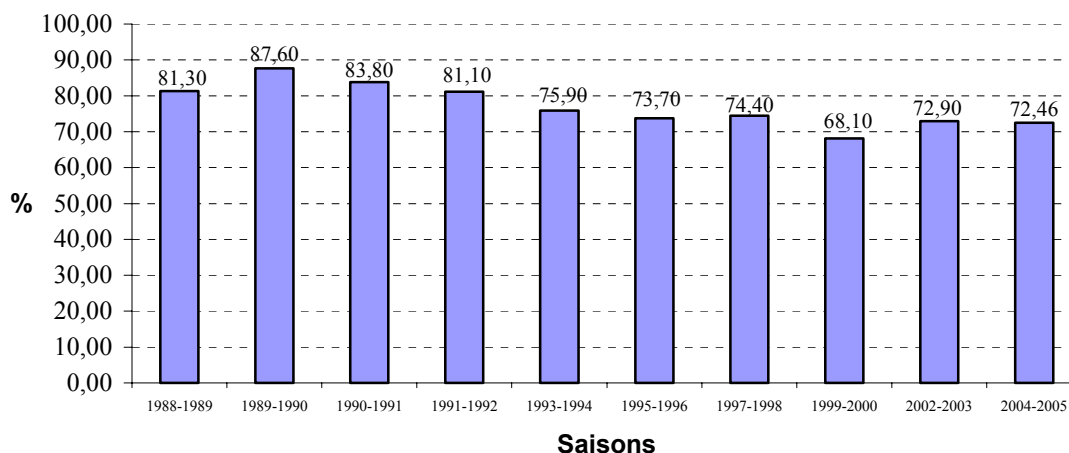
CONCLUSION

Les observations portant sur le port du casque révèlent une stabilité depuis 1991-1992, soit entre 99,7 % et 99,9 %.

Le taux de port du protecteur facial est passé de 81,3 % en 1988-1989 à 87,6 % en 1989-1990. Par la suite, on peut constater qu'il subit une baisse continue jusqu'à la saison 1995-1996 (**graphique I**). Depuis ce temps, le taux demeure relativement stable malgré une baisse en 1999-2000.

Graphique I

Taux de port du protecteur facial - joueurs de hockey adultes



Les observations ont porté aussi sur le protège-cou qui révèlent un taux de port de 54,08 % par rapport à 51,35 % en 2002-2003. Il faut cependant considérer que ces données sont indicatrices du port d'un article de protection au cou des joueurs sans statuer sur sa conformité en vertu du *Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace*, entré en vigueur le 1^{er} juin 1988.

REMERCIEMENTS

L'auteur de ce rapport aimerait remercier l'AAQ pour son excellente collaboration ainsi que tous les gestionnaires d'aréna ayant participé à l'étude.